Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DASES 24 Subvention et avenant n° 3 à convention avec le CNRS - Délégation Paris B, en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigé par X.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

Vu la délibération en date du 15-16 Novembre 2010 (2010 DASES 46), notamment son article premier autorisant le Maire de Paris à signer, avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Paris B, une convention de financement de 4 années en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail intitulé: "Télomères : dynamique de la réplication et sénescence réplicative" ;

Vu l'article 2 de la même délibération attribuant une première subvention de 99.250 euros au CNRS - Délégation Paris B - au titre de l'année 2010 ;

Vu la convention conclue entre les signataires le 08 Décembre 2010, notamment son article 7 prévoyant la passation d'un avenant annuel ;

Vu la délibération du 17-18 Octobre 2011 (2011 DASES 37) ainsi que le 1er avenant annuel signé le 22 Novembre 2011 ayant permis au CNRS - Délégation Paris B de recevoir la subvention conventionnelle 2011 de 70.000€ ;

Vu la délibération du 9-10 Juillet 2012 (2012 DASES 23) ainsi que le 2ème avenant signé le 24 Septembre 2012 ayant permis au CNRS - Délégation Paris B - de recevoir la subvention conventionnelle 2012 de 70.000 € ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose de soumettre au CNRS - Délégation Paris B - l'avenant conventionnel annuel (n° 3) permettant de confirmer l'octroi de la subvention prévue au titre de 2013 en vue d'achever la recherche entreprise ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 60.000 euros est attribuée pour 2013 au Centre National de la Recherche Scientifique, Délégation Paris B, 16 rue Pierre et Marie Curie (5ème) (Tiers : X 02595) afin de permettre à l'équipe de X, CR1 CNRS, de poursuivre la réalisation du projet intitulé : "Télomères : dynamique de la réplication et sénescence réplicative" au laboratoire "Biologie Moléculaire et Cellulaire des Eucaryotes" (FRE 3354 CNRS/UPMC) de l'Institut de Biologie Physico-Chimique, 13 rue Pierre et Marie Curie Paris 5ème.

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 3 à la convention du 08 Décembre 2010 avec le CNRS - Délégation Paris B.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.